

## Politique d'annulation, de remboursement et de transfert – BFC Kingston

### Annulations

- Tous les cours peuvent être annulés si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Les clients ont droit à un remboursement complet ou vous pouvez changer de programme si le nombre de places le permet.
- Si nous annulons un cours en raison du mauvais temps ou de circonstances indépendantes de notre volonté, vous recevrez un crédit pour tout cours manqué. Remarque : Ces cours ne seront pas reprogrammés et aucun remboursement en espèces ne sera effectué (crédit seulement).

### Remboursement

- Si des circonstances indépendantes de votre volonté ont une incidence sur votre capacité de participer à nos programmes ou si vous devez suivre un cours qui commence à une autre date ou heure avant le début du cours, veuillez communiquer avec votre réception locale pendant les heures normales de bureau.
- Si un participant abandonne avant le premier jour du programme ou du cours, un remboursement complet lui sera accordé.
- Si plus de 50 % du programme s'est écoulé, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si le programme annonce qu'un dépôt non remboursable est requis, aucun remboursement ne sera effectué.
- Une fois que le programme a commencé, tous les remboursements autorisés (à la discrétion du programmeur) seront calculés au prorata.
- En cas de différend, c'est le gestionnaire, Loisirs communautaires, qui prendra la décision finale.

### Transfert

- Pour passer à un autre cours, veuillez communiquer avec la réception pendant les heures normales d'ouverture.
- Les transferts sont soumis à la disponibilité du nombre de places et dépendent de l'approbation des programmeurs.

### Raison médicale ou autre

- Les abandons pour des raisons médicales, d'urgence, pour des activités liées à la carrière militaire ou pour des transferts militaires sont permis sans pénalité avant le début du cours.
- Après le début du cours, votre remboursement sera calculé au prorata à partir du moment où nous recevons un avis écrit de votre abandon, accompagné d'une note du médecin ou de tout autre document jugé nécessaire.

Veuillez composer le 613-541-5010, poste 8752, et notre personnel se fera un plaisir de vous diriger vers un programmeur qui pourra vous aider à répondre à toutes vos questions.

Veuillez noter :

- Si les frais ont été payés par commerce électronique, un remboursement apparaîtra sur votre relevé de carte de crédit.
- En cas de paiement en espèces ou par carte de débit, un chèque de remboursement sera envoyé au client dans un délai de 30 jours ouvrables
- L'original du reçu doit être présenté pour obtenir le remboursement